

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-607

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	Délibération
	Direction des relations internationales	N° 2017-607

**Partenariat entre Bordeaux Métropole et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux dans le cadre d'une convention cadre triennale
Année 2017- 2020 - Subvention pour actions - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Michel VERNEJOUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux

L'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ensapBx) est un Établissement public administratif (décret du 10.12.1979) sous tutelle du Ministère de la culture et de la communication assurant notamment la formation initiale, à ses différents niveaux, des professionnels de l'architecture et du paysage. Elle contribue à l'échange des savoirs et des pratiques au sein de la communauté scientifique et culturelle internationale notamment par le développement de programmes de coopération avec des institutions étrangères.

2 – Présentation du projet de partenariat entre l'ensapBx et Bordeaux Métropole

Afin de rendre plus lisible et cohérente une approche commune sur certaines zones géographiques, mais également de favoriser les liens entre monde universitaire et collectivités locales, Bordeaux Métropole et l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ont décidé d'établir une convention cadre de partenariat pour une durée de trois ans (2014-2017) - délibération n° 2014/0575, pour un budget de 20 000€ TTC, comprenant 13 000€ TTC consacrés à des actions en lien avec les accords de coopérations de Bordeaux Métropole, et 7 000€ TTC consacrés à la gratification de 4 stagiaires chiliens argentins.

Le partenariat arrivant à terme, il est proposé de renouveler le principe de collaboration pour une nouvelle période de 3 ans (octobre 2017- octobre 2020). Le montant global accordé par Bordeaux Métropole à l'ensapBx sur les trois années sera de 42 900€ TTC, soit 14 300€ TTC par an. Ce montant annuel restera constant pendant le temps de validité de la convention.

Pour l'exercice 2017/2018, le montant global des actions s'élève à 20 960 €, ventilé de la manière suivante :

- 14 300€ TTC attribués chaque année, permettant de financer des actions en lien avec les accords de coopérations de Bordeaux Métropole.
- 6 660€ TTC de gratifications pour 3 stagiaires (chilien, argentin et camerounais). Cette ligne sera ajustée chaque année en fonction des révisions annuelles de la gratification. Les dépenses correspondantes seront imputées sur les lignes de la direction des ressources humaines.

3 - Bilan des actions menées, dans le cadre du partenariat triennal précédent (2014-2017) entre l'ensapBx et Bordeaux Métropole :

Durant 3 années, les échanges se sont organisés autour des actions et zones géographiques suivantes :

a) L'accueil de stagiaires chiliens et argentins dans les services de Bordeaux Métropole (4 stagiaires par an) :

Douze étudiants des facultés de Santiago (Chili) et de Rosario (Argentine) ont pu effectuer un stage professionnalisant pendant 4 mois au sein des directions de la voirie, de l'urbanisme, du patrimoine et des paysages et des bâtiments. Ils ont notamment travaillé sur les espaces et les bâtiments publics de la métropole, en apportant leurs regards et leurs expériences étrangères.

b) Partenariat avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique

Le 30 juin 2015, Bordeaux Métropole a signé un second accord de coopération avec la Zone Métropolitaine de León/Etat du Guanajuato. Dans ce cadre, une série d'ateliers a été organisée chaque année sur les deux territoires.

Au Mexique, les deux premiers ateliers ont porté sur El Santuario, un des plus vieux quartiers de la ville de León, afin de valoriser son identité et son inclusion dans la politique municipale de requalification du centre historique de la ville. Après un travail global sur l'identité locale à échelle métropolitaine (2015), les étudiants ont présenté des projets sur la réappropriation d'espaces publics inutilisés comme lieux de vie des habitants, en facilitant l'accessibilité et les déplacements multimodaux, tout en valorisant le potentiel touristique du quartier (2016). En 2017, le travail initié sur le quartier historique de San Juan de Dios visait à redonner une identité et requalifier le quartier, tout en favorisant la coexistence habitat / travail et réduisant l'insécurité affectant la zone. Les étudiants ont travaillé sur la réappropriation de l'espace public par les habitants ainsi que l'amélioration des conditions de vie, en coopération avec les instances municipales et étatiques compétentes en matière de planification urbaine.

Les ateliers effectués dans la Métropole bordelaise ont porté sur le réaménagement du centre ville de Martignas-sur-Jalle, en coopération avec les autorités municipales.

Fort de ses échanges, la coopération développée avec les deux écoles rend possible, depuis 2017, un échange d'étudiants à l'année.

c) Partenariat avec l'Etat du Tèlangana et Hyderabad, Inde

Dans le cadre de l'accord de coopération Bordeaux Métropole/Gouvernement du Tèlangana (ville d'Hyderabad) signé le 13 octobre 2015, l'ensapBx est en lien avec la fondation architecturale ADFI, la Jawaharlal nehru architecture and fine art university (JNAFAU). Plusieurs projets ont ainsi pu voir le jour.

En 2015 : organisation d'un atelier d'architecture à Hyderabad pendant une semaine, avec une dizaine d'étudiants de l'ensapBx et de la JNAFAU, portant sur la mise en valeur touristique de la tombe de M. Raymond, soldat français ayant combattu au côté des Nizams d'Hyderabad (monarques locaux) au XVIII^{ème} siècle. Ce monument du patrimoine urbain a été choisi à la fois pour son enjeu architectural, avec l'arrivée prochaine du métro aérien à proximité, mais aussi pour le lien franco-indien qu'il représente.

En 2016 organisation :

- d'un atelier d'architecture d'une semaine, par la fondation **Architecture and Design Foundation India** (ADFI), à Bordeaux, avec une dizaine d'étudiants de diverses facultés d'Hyderabad et de l'Ensap. Dans le cadre de l'arrivée du tramway au sud de Bordeaux Métropole, les étudiants ont eu l'occasion d'évaluer l'impact et le changement de perception induit par l'arrivée d'un nouveau mode de transport public sur le patrimoine naturel et bâti de ces zones et proposer des interventions architecturales ;

- d'une résidence architecturale à Hyderabad avec une vingtaine d'étudiants français et indiens (design urbain, collecte de données sur la topographie, l'hydrogéologie et les conditions morphologiques d'Hyderabad), en vue de la réalisation d'une grande maquette de la ville qui sera présentée au public lors de la biennale Agora 2017. A l'occasion de cette résidence architecturale à Hyderabad, le 14 octobre 2016, une convention de partenariat académique de cinq ans a été signée entre la JNAFAU Hyderabad et l'EnsapBx.

d) Partenariat entre Bordeaux Métropole et la Sprilur, dans le cadre du fonds de coopération Aquitaine/ Euskadi

Depuis 2014, Bordeaux Métropole travaille en partenariat avec l'ensapBx et la Sprilur (Société publique d'aménagement du sol industriel du gouvernement basque) sur la gestion et le réaménagement des anciens territoires industriels, afin de pouvoir répondre aux divers enjeux (économiques, urbanistiques, sociologiques) posés par l'intégration des zones économiques. Les échanges se sont clôturés fin 2015.

e) Partenariat avec la Communauté Urbaine de Douala

L'accord entre Bordeaux Métropole, la Mairie de Bordeaux et la Communauté urbaine de Douala a été signé le 13 octobre 2015.

En 2016, diverses actions ont ainsi été soutenues telles que l'organisation d'ateliers sur la « ville africaine de demain » et « l'eau et le projet urbain ».

4 – Programme d'actions prévisionnel 2017/2020

Il est proposé de poursuivre les actions initiées depuis 2014, et plus précisément :

- d'accueillir dans 3 stagiaires : un chilien, un argentin et un camerounais dans les services de Bordeaux Métropole
- de soutenir le partenariat avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique (programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants, réalisation d'ateliers thématiques visant à permettre la définition d'une stratégie d'aménagement d'espaces publics...),
- de soutenir le partenariat avec les deux écoles d'architecture à Hyderabad en Inde (ateliers d'architecture croisés, partenariat académique...),
- de soutenir le partenariat avec l'école supérieure et spéciale d'architecture de Yaoundé « ESSACA » : montage d'atelier international en lien avec les thématiques de l'accord, portant notamment sur la ville durable et services urbains (mobilité urbaine, patrimoine et espaces publics, relations ville/fleuve, eau/ assainissement/ drainage des eaux pluviales).

5 – Budget prévisionnel

Le montant total accordé par la Métropole sur les 3 exercices à l'ensapBx sera de 42 900€ TTC.

Par ailleurs, chaque année, 3 stagiaires recevront une gratification pour un stage de 4 mois au sein des services de Bordeaux Métropole, dont le montant sera ajusté chaque année en fonction des révisions annuelles des gratifications (estimé à 555€ TTC/ par mois en 2017).

Pour le premier exercice (oct 2017-oct 2018), la ventilation prévue est la suivante :

	Budget prévisionnel € TTC	Participation de Bordeaux Métropole en € TTC	Participation de l'ensapBx en € TTC
Accueil de stagiaires chilien argentin et camerounais dans les services de Bordeaux Métropole pendant 4 mois	7410	6 660	750
Partenariat avec la faculté d'Architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique	10 000	5 500	4 500
Partenariat avec l'Etat du Tèlangana et Hyderabad, Inde	10 000	5 500	4 500

Partenariat avec la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun).	7800	3 300	4 500
Total	35 210 €	20 960€	14 250€

Le budget global s'élève ainsi à 35 210€ dont :

- 20 960€ TTC financés par Bordeaux Métropole (14300€ TTC dédiés aux actions internationales et 6 660€ TTC correspondant à des indemnités de stages, versées directement aux étudiants),
- 14 250€ TTC financés par l'ensapBx.

La convention financière fixant les modalités de partenariat et le montant de la participation métropolitaine pour les trois années de partenariat (2017 à 2020) est jointe à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L 5111 - 4 du Code général des collectivités territoriales,

VU les différentes collaborations initiées depuis 2011 avec l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux,

VU la délibération n° 2017/23 du 27 janvier 2017 reçue à la Préfecture de la Gironde le 3 février 2017 adoptant le budget primitif 2017

VU la délibération n° 2014/0575 liant Bordeaux Métropole et l'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux sur un programme de travail triennal (2014-2017),

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de Bordeaux Métropole à étendre le rayonnement du territoire en collaboration avec les acteurs du territoire dans le cadre de ses actions de coopération à l'international.

DECIDE

Article 1 : d'accorder chaque année une subvention de 14 300 € TTC à l'ensapBx afin de mettre en place les actions convenues entre les deux parties,

Article 2 : d'approuver le programme d'actions communes pour la période octobre 2017-octobre 2020 et le budget associé,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention triennale jointe actant le versement de la subvention au titre des années 2017/2018, 2018/2019, 2019/2020, sous réserve de leur inscription aux budgets primitifs des années concernées

Article 4 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 65738, fonction 048, section en fonctionnement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 OCTOBRE 2017</p> <p>PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2017</p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Michel VERNEJOUL</p>
---	--



Cabinet du président / Relations internationales

**CONVENTION PLURIANNUELLE « 2017 – 2020 »
ENTRE
BORDEAUX METROPOLE - ENSAPBX
POUR L'ORGANISATION CONJOINTE DE PROJETS DE COOPERATION
INTERNATIONALE**

Entre les soussignés

Bordeaux Métropole, dont le siège social est situé Esplanade Charles de Gaulle, 33045 Bordeaux Cedex, représentée par son Président, Alain Juppé, dûment habilité aux fins des présentes conformément aux termes de la délibération du Conseil Métropolitain du 29 septembre 2017

Ci-après désigné « Bordeaux Métropole »

Et

L'Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux (ensapBx), représentée par son Directeur, Monsieur Martin Chénot, domiciliée au 740 cours de la Libération – CS 70109 – 33405 Talence cedex

ci-après désigné « ensapBx »

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE

L'ensapBx développe depuis plusieurs années des programmes de collaboration internationaux dans le cadre des accords qu'elle a signés avec différents organismes d'enseignement supérieur à l'étranger. Bordeaux Métropole, quant à elle, entreprend des actions à l'international, notamment dans le cadre de ses accords de coopération décentralisée, et souhaite élargir ses actions aux acteurs du territoire. Les deux institutions ont une volonté conjointe d'étendre le rayonnement de la métropole bordelaise de façon coordonnée et cohérente. Elles souhaitent agir en partenariat étroit, afin que les bénéficiaires de ces coopérations puissent être élargis au plus grand nombre. Elles souhaitent également valoriser le travail conjoint qu'elles effectuent ensemble depuis plusieurs années dans un objectif d'enrichissement mutuel, de croisements disciplinaires et institutionnels.

En 2014, un premier partenariat a été initié pour une durée de trois ans (2014-2017) - délibération n° 2014/0575-, ayant permis à 12 stagiaires chiliens et argentins d'effectuer des stages dans les services de Bordeaux Métropole, mais également de monter des actions avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique, les écoles d'architecture d'Hyderabad en Inde (programme d'échanges d'enseignants, résidences architecturales, organisation d'ateliers et séminaires sur les espaces publics, la participation

citoyenne, la mobilité, le patrimoine...). Enfin, des échanges avec la Société publique d'aménagement du sol industriel du gouvernement basque (SPRILUR), ont permis de s'interroger sur la gestion et le réaménagement des anciens territoires industriels, afin de pouvoir répondre aux divers enjeux (économiques, urbanistiques, sociologiques) posés par l'intégration des zones économiques.

Afin de poursuivre la dynamique de projets initiée, la collaboration entre Bordeaux Métropole et l'ensapBx est renouvelée pour une nouvelle période de 3 ans (octobre 2017- octobre 2020).

ARTICLE 1 : OBJET DE LA PRESENTE CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser le cadre général de la collaboration entre les deux parties signataires.

L'organisme bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité à mettre en œuvre le programme d'actions convenu avec Bordeaux Métropole et détaillé en annexe.

Les actions seront notamment ciblées sur :

- l'accueil de stagiaires chiliens, argentins et camerounais dans les services de Bordeaux Métropole (3 stagiaires par an),
- le soutien au partenariat avec la faculté d'architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique (programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants, réalisation d'ateliers thématiques ...)
- le soutien au partenariat avec les deux écoles d'architecture à Hyderabad en Inde (ateliers d'architecture croisés, partenariat académique...)
- le soutien au partenariat avec l'école supérieure et spéciale d'architecture de Yaoundé « ESSACA » : montage d'atelier international en lien avec les thématiques de l'accord, portant notamment sur la ville durable et services urbains (mobilité urbaine, patrimoine et espaces publics, relations ville/fleuve, eau/ assainissement/ drainage des eaux pluviales)...

Chaque année, les actions communes retenues pour la période de référence, seront détaillées dans une annexe à cette convention-cadre. Le montant de l'enveloppe annuelle et sa ventilation devront être indiqués.

Par action devront figurer les éléments suivants : le titre de l'action en cours ou à développer, un résumé des réalisations envisagées, le montant de la participation de Bordeaux Métropole et de l'ensapBx.

Cette annexe, signée par les deux parties sera amendée chaque année en fonction des actions prévues.

Des conventions spécifiques pourront éventuellement être établies pour préciser le contenu de certaines actions

ARTICLE 2 : DUREE DE LA CONVENTION

Cette convention-cadre est établie pour une durée de 3 ans à compter de sa date de signature, sans préjudice des conditions de versement du solde.

ARTICLE 3: CONDITIONS DE DETERMINATION DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole s'engage à octroyer à l'ensapBx une subvention totale de 42 900 € TTC pour la durée de la convention (2017/2018, 2018/2019, 2019/2020), établie à la signature des présentes, conformément au budget prévisionnel figurant en Annexe 1.

Chaque année Bordeaux Métropole procédera au versement des sommes suivantes, sous réserve du vote des crédits correspondants au Conseil métropolitain :

- 14300€ TTC en 2017 (pour l'exercice oct 2017/oct 2018)
- 14300€ TTC en 2018 (pour l'exercice oct2018/oct2019)
- 14300€ TTC en 2019 (pour l'exercice oct2019/oct2020)

Cette subvention annuelle est non révisable à la hausse.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention accordée devra être utilisée conformément aux actions définies dans l'article 1. Toute contribution inutilisée ou non utilisée conformément à son objet devra être remboursée.

Par ailleurs, selon les dispositions prévues à l'article L.1611-4 du code général des collectivités territoriales (CGCT), il est interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu dans la convention conclue entre la collectivité territoriale et l'organisme subventionné.

ARTICLE 5 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Bordeaux Métropole procédera au versement de la subvention selon les modalités suivantes :

Un versement de 14 300 € TTC sera effectué chaque année sous réserve du vote au Conseil Métropolitain, des crédits correspondants comme suit :

- 1^{er} acompte de 80 %, soit la somme de 11 440 €, après signature de la présente convention,
- le solde de 20 %, soit la somme de 2 560 €. Le solde ne sera versé qu'après réception des derniers livrables et d'un rapport d'activité et financier des sommes versées par Bordeaux Métropole.

La subvention sera créditée au compte de l'ensapBx selon les procédures en vigueur.

ARTICLE 6 : MODALITES OPERATIONNELLES DE LA COOPERATION

L'ensapBx et Bordeaux Métropole s'engagent à mettre en commun leurs ressources documentaires, intellectuelles (formation, recherche, carnets d'adresse de partenaires potentiels...) et techniques (infographie, cartographie, gestion de base de données, management de projets et tout autre savoir-faire technologique), utiles à la bonne fin des actions dans le cadre de la coopération.

Chacune des parties s'engage à communiquer à l'autre partie les rapports, les mémoires et toutes autres productions écrites relevant de cette coopération. Une clause de confidentialité et de non diffusion pourra, dans certains cas, être exigée par l'un des deux signataires, sans que l'autre puisse le contester ou s'y soustraire.

ARTICLE 7 : MODALITES DE SUIVI DE LA COOPERATION

Le Conseil d'administration de l'ensapBx sera régulièrement tenu informé du détail des actions conduites conjointement et des engagements financiers qui en découlent pour les deux parties, le cas échéant. Le Conseil de la Bordeaux Métropole sera quant à lui amené à délibérer annuellement sur le budget et le détail des actions au mois de septembre.

Chaque année universitaire, cette convention- cadre fera l'objet d'une annexe, dans laquelle seront précisées les actions communes décidées pour la période de référence.

ARTICLE 8 : RESILIATION DE LA CONVENTION ET CONTENTIEUX

Les difficultés qui pourraient résulter de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. En dernier ressort, les litiges qui pourraient s'élever entre les parties au sujet de l'exécution de la présente convention seront soumis au tribunal compétent.

La convention pourra être dénoncée à tout moment, à la demande de l'une ou l'autre des parties, par courrier recommandé, sans autre forme de procès. La date de prise d'effet de cette dénonciation mettant un terme à cette convention ne peut être séparée de moins de deux mois de la date de réception de la notification de la décision.

ARTICLE 9 : ELECTION DE DOMICILE

Les notifications ou mises en demeure faites entre les parties au titre des dispositions de la présente convention sont valablement effectuées par lettre recommandée avec avis de réception, adressée à leur domicile respectif dans le ressort de l'exploitation.

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties font élection de domicile :

Pour Bordeaux Métropole :

Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
Esplanade Charles de Gaulle
33045 BORDEAUX CEDEX

Pour l'ensapBx :

Le directeur de l'ensapBx
740 Cours de la Libération
CS70109, 33405 Talence

Fait à Bordeaux, le _____, en 3 exemplaires

Le Président de Bordeaux Métropole

M. Alain Juppé

Le Directeur de l'ensapBx

M. Martin Chénot

ANNEXE 1

Actions pour l'année 2017/ 2018 (octobre à octobre)

Budget de 35 210€ TTC

- financement Bordeaux Métropole 20 960€ TTC (14 300€ pour le partenariat Mexique, Inde, Cameroun et 6660€ gratification des stagiaires).
- financement l'ensapBx 14 250€ TTC

Action 1 : Accueil de stagiaires chiliens, argentins et camerounais dans les services de Bordeaux Métropole

Depuis 2013, dans le cadre d'échanges préexistants entre l'ensapBx, les facultés de Santiago du Chili et de Rosario, Bordeaux Métropole accueille deux étudiants chiliens et deux étudiants argentins dans ses services pour effectuer un stage professionnalisant.

Pour 2017-2018 il est proposé de reconduire cette action à minima (accueil d'un étudiant argentin et d'un étudiant chilien) de manière à permettre d'élaborer pendant cette période un projet triangulaire, à soumettre aux appels à projets MAEDI, associant Bordeaux Métropole, la Municipalité de Rosario et la Région Métropolitaine de Santiago.

Ce projet triangulaire viserait à conforter l'accueil des stagiaires dans les trois métropoles tout en le complétant par des échanges entre techniciens et enseignants sur des thématiques portant sur des pratiques architecturales et urbaines innovantes.

Les stages envisagés pour cette nouvelle période seront effectués à la direction des bâtiments.

Par ailleurs dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre Bordeaux Métropole, la mairie de Bordeaux, et la Communauté de Douala, un stagiaire de l'Ecole supérieure et spéciale d'architecture de Yaoundé (ESSACA) sera également accueilli dans les services de Bordeaux Métropole.

Bordeaux Métropole : 6 660€ TTC (correspondant à la rémunération de trois stagiaires)
ensapBx : 750€ TTC (correspondant aux frais d'inscription, assurance maladie, responsabilité civile)

Action 2 : Partenariat avec la Faculté d'Architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique

Dans le cadre de l'accord de coopération avec Bordeaux Métropole/L'Etat du Guanajuato - la zone métropolitaine de Léon (2015-2019), un programme d'échanges d'enseignants et d'étudiants associant l'ensapBx et la Faculté d'architecture de Guanajuato a été développé.

Cette action est reconduite et vise à renforcer les résultats du workshop 2017 autour de la définition d'une stratégie d'aménagement d'espaces publics le long de la « *ruta del peaton* » dans le quartier San Juan de Dios à Léon. Elle doit conduire à la définition d'actions d'aménagement participatives conjointement avec la Municipalité de Léon. Un travail récapitulatif (exposition, publication) des workshops réalisés à l'Etat de Guanajuato et à Bordeaux Métropole entre 2015 et 2017, autour du thème de la conception des espaces publics et de la participation citoyenne, sera présenté dans le cadre d'Agora (septembre 2017) et du festival Cervantino de Guanajuato (octobre 2017).

Bordeaux Métropole : 5 500€ TTC (correspondant au financement des travaux de workshop et de recherche/action)

ensapBx : 4 500€ TTC (correspondant aux frais de déplacement et de valorisation des résultats des travaux de la recherche /action)

Action 3 : Partenariat avec l'Etat du T elangana et Hyderabad, Inde

Un accord a  t  sign  le 30 juin 2015 avec l'Etat du T elangana et Bordeaux M tropole. Dans ce cadre, l'ensapBx a d velopp  des  changes avec deux  coles d'architecture locales, sur la base d'ateliers d'architecture crois s (2015/2016) notamment sur le site de la Tombe de M. Raymond, autour des th mes « mobilit  et patrimoine ». Un partenariat acad mique est  galement   l' tude. Une perspective d'inscription des r sultats de ces travaux dans AGORA 2017 est envisag e.

Bordeaux M tropole : 5500€ TTC (correspondant au financement des travaux du workshop)

ensapBx : 4 500€ TTC (correspondant aux frais de d placement et de valorisation des r sultats des travaux des workshops)

Action 4 : Partenariat avec la Communaut  de Douala - Cameroun

Dans le cadre de l'accord sign  entre Bordeaux M tropole, la Mairie de Bordeaux et la Communaut  Urbaine de Douala, il est convenu  galement de soutenir le partenariat entre l' cole sup rieure et sp ciale d'architecture de Yaound  (ESSACA) et l' cole d'architecture et de paysage de Bordeaux. Cette action porte sur le montage d'un premier atelier international, en lien avec les th matiques de l'accord, portant notamment sur la ville durable et services urbains (mobilit  urbaine, patrimoine et espaces publics, relations ville/fleuve, eau/assainissement/ drainage des eaux pluviales)

Il est  galement propos  d'accueillir dans les services de la direction g n rale de l'am nagement un stagiaire de l'ESSACA.

Bordeaux M tropole : 3 300   (correspondant au financement de montage du workshop)

ensapBx : 4 500   (correspondant aux frais de d placement).

	Budget prévisionnel € TTC	Participation de Bordeaux Métropole en € TTC	Participation de l'ensapBx en € TTC
Accueil d'un stagiaire chilien, d'un stagiaire argentin et d'un stagiaire camerounais dans les services de Bordeaux Métropole	7 410	6 660	750
Partenariat avec la faculté d'Architecture de l'Université de Guanajuato au Mexique	10 000	5 500	4 500
Partenariat avec l'Etat du Tèlangana et Hyderabad, Inde	10 000	5 500	4 500
Partenariat avec la Communauté Urbaine de Douala (Cameroun).	7 800	3 300	4 500
Total	35 210 €	20 960€	14 250 €

*Fait à Bordeaux, le
en deux exemplaires originaux.*

SIGNATURES

**Pour l'ensapBx
Martin Chenot
Directeur**

**Pour Bordeaux Métropole
Monsieur Michel Vernejoul
Conseiller délégué en charge des
relations internationales**